

**DEL-2020-68**

L'An deux mille vingt, le vingt février, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 11/02/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BARDET, BAUD-GRASSET, BILLET, BLONDIAUX, BOISIER, BONDURAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, CIABATTINI, DEMOLIS, DESCHAMPS, DEROUSSIN, DESILLE, DREVON, DUCROZ, FOURNIER, FRANCOIS, GOLLIET-MERCIER, GRANDCHAMP, GYSELINCK, HERISSON, JACQUES, LANDAIS, MILON, MONATERI, MUGNIER, OGIER, PAPEGUAY, PELISSIER, PEUGNIEZ, RICHARD, ROGUET, SCHEVENEMENT, SIBILLE, STEYER, VICAT, VILLET.

**Suppléants :**

MM CHENEVAL, CURTET, FORAY, VIOLETTE.

**Avaient donné pouvoir :**

MM BESSON, BOSLAND, BOUCHET, BURNET, COUTIER, FAVRETTO, GILLET, HEISON, LAMBERT, MACHARD, MAURIS-DEMOURIoux, PEILLEX, POUCHOT.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BERTHIER, DUBY-MULLER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEYB, BAUD, BERNARD, BILAVARN, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, DEAGE, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GUENAN, GUIRAUD, HERVE, LAGGOUNE, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, LOMBARD, MAURE, MONET, MOUCHET, PACORET, PAGET, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, RUDYK, SERMET-MAGDELAIN, TRIVERIO, VANDERSCHAEGHE.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure Départementale.

Mmes ASSIER, BOSSON, CERDA, CHATELET, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM SCOTTON, BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS,  
VIOLETTE : du SYANE.

**Membres en exercice : 96**  
**Présents : 50**  
**Représentés par mandat : 13**

---

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL DU SYNDICAT - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Exposé du Président,**

Compte tenu des missions du SYANE, les besoins en personnel évoluent régulièrement.

En 2012, une délibération du Comité syndical avait été prise pour le recrutement d'un agent contractuel en compensation d'agents autorisés à exercer leurs missions à temps partiel afin d'assurer le suivi financier des opérations de travaux.

Il apparait que ce poste en compensation de temps partiels répond à un besoin permanent. C'est la raison pour laquelle il est proposé de régulariser cette situation par la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Par délibération en date du 28 juin 2018, un poste de technicien informatique avait été créé pour faire face à la complexification du système d'informations et des données gérées et générées par les activités du SYANE et de ses services.

Avec des effectifs croissants et la nécessité de mettre en œuvre le schéma directeur informatique, il apparaît nécessaire de transformer ce poste, en un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

➤ **Modification du tableau des emplois et des effectifs :**

Compte tenu des modifications ci-dessus indiquées, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20/02/2020	ANCIEN EFFECTIF			Modification au 20/02/2020	NOUVEL EFFECTIF		
	Postes permanents Budgétisés	Postes renfort ou CTP*	TOTAL DES POSTES		Postes permanents Budgétisés	Postes renfort ou CTP*	TOTAL DES POSTES
EMPLOI FONCTIONNEL	3		3		3		3
DIRECTION GENERALE	3		3		3		3
Directeur Général 40-80 000h	1		1		1		1
Directeur Général Adjoint 40-150 000h	2		2		2		2
FILIERE ADMINISTRATIVE	23	5	28	1	24	4	28
A	3	1	4		3	1	4
Attaché principal	1		1		1		1
Attaché	2	1	3		2	1	3
B	8		8	0	8	0	8
Rédacteur ppal 1°cl	1		1		1		1
Rédacteur ppal 2°cl	2		2		2		2
Rédacteur	5		5		5		5
C	12	4	16	1	13	3	16
Adjoint administratif ppal 1°cl	5		5		5		5
Adjoint administratif ppal 2°cl	4		4		4		4
Adjoint administratif	3	4	7	1	4	3	7
FILIERE TECHNIQUE	50	4	54	0	50	4	54
A	19	3	22	1	20	3	23
Ingénieur principal	8		8		8		8
Ingénieur	11	3	14	1	12	3	15
B	31	1	33	-1	30	1	31
Technicien ppal 1°cl	4		5		4		4
Technicien ppal 2°cl	27	1	28	-1	26	1	27
Total général	76	9	85	1	77	8	85

Les crédits sont prévus au budget.

Les membres du Comité sont invités à approuver :

- la suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et à approuver la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour assurer le pilotage de projets informatiques,
- la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour répondre à un besoin permanent pour le suivi administratif et financier des opérations de travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

